

*Travaux de la Chambre*

premier ministre ne m'a jamais dit ce qu'il en pensait. J'ignore quelle est son opinion à ce sujet.

C'est une initiative de la Chambre des communes prise avec l'adhésion de tous les partis. Je ne puis garantir qu'à la fin de la journée elle aura été approuvée à 100 p. 100 par chacun des députés de la Chambre. Ce que je peux dire avec certitude, c'est que si un nombre substantiel de députés s'y opposent, cette initiative ne passera probablement pas. Ce genre de choses fait partie des règles auxquelles quiconque veut se présenter à des élections doit se conformer. Cette initiative doit être approuvée par les députés et c'est ce que nous visons.

Je me permets de rappeler au député ce que j'ai dit à son collègue d'Annapolis Valley—Hants, à savoir qu'il y a là trois questions. Le gros problème en ce qui concerne la première, c'est de savoir si l'on doit autoriser les Canadiens absents de leur circonscription ou du pays le jour des élections à se prononcer par scrutin spécial. Il faut environ six mois au directeur général des élections pour organiser un tel scrutin. C'est pourquoi cette question et la deuxième qui concerne la limite des dépenses etc., et sur laquelle se penche actuellement le comité, sont examinées séparément. Le comité devrait me faire parvenir son rapport sous peu.

**Mlle Deborah Grey (Beaver River):** Monsieur le Président, je soulève la même objection et je voudrais faire quelques remarques sur certaines questions qui ont été soulevées. Le député à ma gauche a parlé de la restriction des dépenses et de la nécessité de veiller à ce que le temps d'antenne à la radio et à la télévision soit payé et réparti équitablement. Ce dossier m'intéresse beaucoup et je sais que les Canadiens le suivent de près. Il semble que quelqu'un de très influent. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette, mais il s'agit de la suite du débat et je ne crois pas que nous devrions aller plus loin. Si la députée a une question à poser au leader à la Chambre, qu'elle veuille bien le faire.

**Mlle Grey:** Ma question porte sur le volume 6 du rapport de la Commission sur la réforme électorale. Je ne l'ai pas apporté. Il s'agit du volume qui traite des femmes et du plafonnement des dépenses des assemblées de mise en candidature. Certains membres du comité m'ont dit qu'un texte de loi avait été rédigé.

De toute évidence, sachant à quel point il est difficile de rédiger une mesure législative, la commission a pris le temps de le faire. Je voudrais savoir où en sont ces

travaux et si le texte sera utilisé. Sera-t-il étudié ou tout simplement abandonné?

**M. Andre:** Monsieur le Président, la députée devrait s'adresser au comité chargé d'étudier ce dossier, car elle pose des questions très précises.

Je suis incapable de lui répondre. Je ne siège pas au comité. Je commente simplement le rapport du comité. La première tranche ne traite pas de ce genre de question, si je ne m'abuse.

Toutefois, si elle veut en savoir plus long sur le rapport Lortie et les activités du comité, elle devrait assister aux réunions du comité.

**M. Plamondon:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à ce sujet.

[Français]

C'est au sujet de ce projet de loi.

Mes droits et privilèges de député indépendant seront attaqués dans le rapport qu'on a l'intention de déposer. Les journaux l'ont mentionné. Ce dont je veux m'assurer, c'est que dans le projet de loi, avec la complicité des trois principaux partis. . . Il n'a jamais parlé du Bloc québécois, il a parlé des trois principaux partis. Ils se sont mis d'accord pour brimer les droits des députés indépendants et des députés du Bloc. Ça, c'est grave! Vous avez la responsabilité, monsieur le Président, de vous assurer de cela.

• (1520)

[Traduction]

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, personne n'a d'objection à ce que les députés posent des questions au leader du gouvernement sur les travaux de la Chambre. Mais le fait est que le leader du gouvernement a donné une réponse complète aux questions qui lui ont été posées.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Dingwall:** Les réponses ne plaisent peut-être pas, mais ce sont des réponses.

Deuxièmement, le député a parlé de complicité. Nous connaissons tous les connotations de ce terme. Il prête des intentions à tous les députés membres de différents partis politiques.

J'espère, monsieur le Président, que vous reviendrez sur cette intervention de mon collègue, parce qu'elle me semble inutile, déplacée et injuste pour les députés.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je suis d'accord.